



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°20

12/05/20

9H00

Coronavirus COVID-19

? Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

Écoles

Dans la semaine du 11 mai, les élèves reprennent **progressivement** le chemin de l'école. Ceux qui restent à la maison poursuivent leur **enseignement à distance**.

Des règles sanitaires sont mises en place pour assurer la protection de tous.

Tous les matins, les parents doivent surveiller la **température** de leur enfant. L'arrivée à l'école se déroule de manière progressive afin d'éviter les attroupements. Chaque enfant doit **se laver les mains en entrant** dans son établissement, **puis toutes les 2 heures** au cours de la journée. Les **professeurs doivent porter un masque**. Dans le couloir, une circulation à sens unique est privilégiée. Les tables de classe sont installées à 1 mètre de distance minimum.

En élémentaire et au collège : 15 élèves max par classe

En maternelle : 10 élèves max par classe.

Les élèves ne sont donc pas tout le temps à l'école : 1 jour sur 2 ou bien 1 semaine sur 2, etc. en fonction des écoles.

Dans la cour de récréation : 1 horaire pour chaque classe et les jeux de contact et de ballon sont interdits.

Le déjeuner est pris à la cantine en petits groupes ou bien en classe avec des paniers repas.

Si un élève présente des symptômes, un masque lui est remis et il est isolé sous la surveillance d'un adulte jusqu'à l'arrivée de ses parents.

La sortie de classes se déroule également de manière progressive.

Toutes les salles sont aérées régulièrement et l'école est nettoyée de manière approfondie au moins une fois par jour.

LEVÉE PROGRESSIVE DU CONFINEMENT

Au vu des résultats sanitaires enregistrés ces derniers jours, la levée progressive du confinement peut être engagée ce lundi 11 mai.

Il s'agit d'un processus très progressif qui s'étendra sur plusieurs semaines.

Informations - Covid19 DÉPLACEMENTS À PARTIR DU 11 MAI



Déplacements sans attestation

- Déplacements dans le département
- Déplacements n'excédant pas 100 km depuis votre domicile



Déplacements avec attestation

- Déplacements de plus de 100 km hors du département, **UNIQUEMENT** pour motif familial impérieux ou professionnel.

Transports en commun

En Mayenne, reprise des transports en commun :

TUL/ Transports Urbains Lavallois,
May'bus à Mayenne,
Aléop pour les transports scolaires et les liaisons infradépartementales.

Un siège sur deux,
Port du masque obligatoire,
Distanciation physique.



COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : 0 800 130 000

[Préfet de la Mayenne](#)

[@Prefet53](#)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Toussier ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade